

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Conseil Municipal du 06 mars 2025
Liste des délibérations

Séance ordinaire du **6 mars 2025** – 20 h

Date de convocation : 27 février 2025
Membres en fonction : 14
Membres présents : 12
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : Mme Yolande BIEBER - MM. Olivier MORIS - Dominique EGELE - Mmes Carole SCHIRLEN – Christelle TOUROT-SCHNELL - MM. Patrice DILLENSEGER - Mathieu RIEHL - Vincent ZIMMERMANN – Mme Mathilde MEYER-TRIBUT - MM. Jean-Paul EBLIN - Michel FREYDT

Absents excusés : M. Michaël STAHL – Mme Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK-

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 06 03 2025	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025	Adopté à l'unanimité
3 CM 06 03 2025	Approbation du Compte Financier Unique 2024	Adopté à l'unanimité
4A CM 06 03 2025	Travaux – point sur les travaux de rénovation énergétique de l'école	Acté
4B CM 06 03 2025	Travaux – Burgweg 2 ^e tranche	Adopté à l'unanimité
5 CM 06 03 2025	Divers et communications	Acté

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire propose d'ajouter le point suivant :

- MOTION de soutien au SIS67 : temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Mathieu RIEHL, Conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 16 janvier 2025, sans observations, et signent le registre.

3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 04/04/2024, approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU l'ensemble des délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15/09/2023 adoptant le Compte Financier Unique,

Conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du CGCT, M. Olivier MORIS, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le compte financier unique du budget principal 2024.

M. Le Maire, au moment du vote, se retire.

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
Prévisions	535 800.40 €	535 800.40 €	
Réalisations	154 847.35	427 692.55 €	+ 272 845.20 €

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit
Prévisions	768 137.46 €	768 137.46 €	
Réalisations	530 179.19 €	752 849.54 €	+ 222 670.35 €

Résultat de clôture : + 495 515.55 €

Après l'exposé de M. Olivier MORIS, 1^{er} Adjoint, concernant les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

CONSIDERANT que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à M. MORIS, Adjoint au Maire, pour le vote du compte financier unique,

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du compte financier unique 2024 du budget principal,

ADOPTE le compte financier unique de l'exercice 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

3. TRAVAUX

A – Point sur les travaux de rénovation énergétique de l'école

Le Maire fait un point sur les travaux.

La demande de subvention au titre de la DETR a été déposée : 75 020 € de subvention attendue.

La demande à la CEA au titre du Fonds d'Attractivité d'Alsace est en cours.

Les réponses concernant les demandes de subvention seront normalement connues au mois de mai.

Les appels d'offres seront lancés prochainement afin de pouvoir réaliser les travaux durant les vacances d'été.

Le Conseil Municipal prend note.

B – Travaux Burgweg – 2^e tranche

La Société HAAS avait réalisé les travaux de la 1^{ère} tranche du Burgweg pour 4 589.16 € TTC en juillet 2024.

La même société propose de réaliser les travaux de la 2^e tranche du chemin pour 4 914.00 € TTC.

Pour rappel, le devis de la première entreprise qui avait été consultée était de 28 272.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le projet des travaux de la 2^e tranche du Burgweg

ADOPTÉ à l'unanimité

5 . Motion du SIS67

M. Le Maire lit à l'ensemble des élus du Conseil Municipal la proposition de motion concernant le temps d'attente aux services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers dans le cadre de transport de victimes.

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AFFIRME** son soutien à la motion du SIS67

ADOPTÉ à l'unanimité

6 . Divers et communications

- Un groupe de travail constitué d'élus et dirigé par le 1^{er} Adjoint, M. Olivier MORIS, avait mené en 2024 une étude sur les coûts liés à l'électricité. L'abonnement des points « Eclairage Public » étant proportionnel à la puissance souscrite, il avait été demandé à EDF, de baisser la puissance de plusieurs compteurs afin d'éviter des surcoûts non justifiés. Après prise en compte de la demande, les contrats ont été modifiés rétroactivement, ce qui a permis un remboursement à ce jour de 1432.37 €. Au total, c'est un remboursement de 2500 € qui est attendu.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- Une cérémonie d'inauguration est prévue le samedi 28 juin 2025 au niveau du parking du presbytère. L'espace de la sculpture de l'arbre de vie portera désormais le nom : « Place ou Espace Jean-Pierre PAULI » en l'honneur de l'ancien Maire.

Séance levée à 21h30.

Fait à Orschwiller, le 11 mars 2025

Le secrétaire de séance
M. Mathieu RIEHL



Le Maire
M. Claude RISCH

